

Une défaillance dans la sécurité des banques favorise la fraude à la carte bancaire

Selon l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement de la Banque de France, 95% de la fraude sur les moyens de paiement en France, en 2020, se concentre sur le paiement par carte bancaire. Pour l'Unions Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir, c'est à cause de défaillances bancaires que des opérations litigieuses sont rendues possibles.

Le rapport de l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement de la Banque de France indique que près de 80% des porteurs de cartes bancaires sont équipés de l'authentification forte. Celle-ci se compose de deux facteurs d'identifications lors d'achats à distance : premièrement le remplissage des coordonnées bancaires sur le site marchand, puis l'authentification sur l'application bancaire du porteur de carte, soit par un code secret, soit par une empreinte digitale, soit avec l'iris de son oeil. Matthieu Robin, chargé de mission banques/assurances à l'UFC Que Choisir, explique lors d'une interview donnée à La Dépêche du Midi "qu'un consommateur sur cinq ne peut pas payer en toute sécurité sur internet et qu'il est susceptible d'être victime de fraude".

Les victimes de fraudes ne sont pas toujours remboursées

Selon une étude de l'UFC Que Choisir effectuée en octobre 2020, une personne victime de fraude sur trois n'est pas remboursée par sa banque avec comme premier motif d'accusation d'avoir été négligente et d'avoir communiqué le code 3D Secure reçu par SMS au fraudeur. Pour Matthieu Robin "les banques vont donner de mauvaises raisons pour ne pas rembourser car la réglementation dit que "si le consommateur n'a pas eu accès à l'authentification forte, il ne doit pas supporter les pertes liées à cette fraude".

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, s'oppose à l'excuse des banques arguant la négligence des consommateurs pour ne pas les rembourser en disant qu'elle n'est pas suffisante. Pour Matthieu Robin : " toutes fraudes rendues possibles par le manque de vigilance des banques, qui ne permettent pas à leurs clients de payer en sécurité sur Internet, doivent être remboursées intégralement".

Des arnaques bien connues

Les méthodes de fraudes sur la carte bancaire sont très classiques : usage de cartes bancaires volées ou perdues, usurpation des numéros de cartes pour les paiements en ligne (qui est la méthode la plus répandue), hameçonnage ou "phishing", attaques de sites marchands sur lesquels des informations bancaires ont pu être rentrées, etc..